

Adresse de la société populaire de Mantes informant de la célébration d'une fête de la Raison, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mantes informant de la célébration d'une fête de la Raison, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 74-75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34348_t1_0074_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

10

Des députés de la commune de Palaiseau, formée en société populaire, félicitent la Convention sur les journées des 31 mai et 2 juin, sur le décret du gouvernement révolutionnaire, sur les succès de nos armées : ils annoncent que les cloches et l'argenterie qui servoient au charlatanisme ont été purifiées dans le creuset national; que leurs fêtes républicaines ont été célébrées dans le temple de la raison. « Notre commune, disent-ils, a fourni 132 volontaires, au nombre desquels elle se fait gloire de compter le jeune et intrépide Barra, devenu le modèle de la jeunesse ». Ils déposent sur l'autel de la patrie une croix militaire, une épée, dont la poignée en argent, pour celui des défenseurs de la patrie qui entrera le premier les armes à la main dans Valenciennes; 201 chemises, 12 draps, 481 l. en assignats, et autres effets détaillés dans un état particulier (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Palaiseau, s. d.] (3)

« Citoyens Législateurs,

La commune de Palaiseau, formée en Société populaire, nous députe vers vous pour vous féliciter sur vos glorieux travaux.

Elle se rappelle avec enthousiasme les journées des 31 mai et suivantes.

Cette époque mémorable apprendra à la postérité que les augustes représentants du peuple français ont affermi la République sur les ruines du fédéralisme, de l'aristocratie et du fanatisme.

Tous ces monstres réunis ont été étouffés par les volcans de cette Montagne réverée vers laquelle les vœux de la République entière se réunissent.

Qu'ont à désirer actuellement les François ?

De son sein fécond vient de sortir le décret sur le gouvernement provisoire révolutionnaire.

La Société populaire de Palaiseau vote aux représentants du peuple français ses remerciements d'un décret aussi salulaire.

Elle le regarde comme la transition heureuse de l'anarchie à la paix et à la concorde. Les ennemis de l'extérieur ont fui, ceux de l'intérieur sont enchaînés, les noms de Lyon et Toulon sont proscrits, la Vendée n'est plus, le fort Vauban est évacué, du nord au midi la terreur et la victoire sont à l'ordre du jour. Tels sont les résultats de cette vigoureuse mesure.

Fondateurs de la République, grâces vous soient rendues !

Restez à votre poste jusqu'à la paix. Vous serez pour nous le vrai point de ralliement. Nous sommes sûrs de votre appui.

Nous avons prononcé dans le temple de la Raison le serment que nous sommes chargés de répéter dans le sanctuaire de la Représentation nationale :

« Nous jurons pour notre Société et pour nous, de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible jusqu'à la mort, de défendre de

notre sang et de nos fortunes tout citoyen qui aura le courage de dénoncer les traîtres ».

Les cloches et l'argenterie qui servoient au charlatanisme de nos fanatiques ont été purifiées dans le creuset républicain.

Leurs étoffes ont servi à vêtir nos concitoyens et leurs enfants. Pour ces Sans-culottes, nos fêtes républicaines ont été célébrées dans le temple de la Raison. Notre commune a fourni 132 volontaires au nombre desquels elle se fait gloire de compter le jeune et intrépide Barra aujourd'hui le modèle de la jeunesse. Il était âgé de 13 ans.

Nos regards fraternels sur les défenseurs de la République, et leurs besoins ont été à l'ordre du jour.

Nous venons déposer dans votre sein les dons que chacun s'est empressé de faire.

Une croix de St Louis pour être convertie en bas et souliers.

Une épée d'argent pour celui de nos frères qui entrera le premier les armes à la main dans Valenciennes, 205 chemises, 12 draps, 482 l. en assignats et différents effets détaillés dans un état particulier.

Citoyens Législateurs,

La Société populaire de Palaiseau, les autorités constituées réunies, a émis son vœu pour ajouter à son nom, le nom sublime de la Montagne.

Elle demande que vous sanctifiez son arrêté. Elle demande en outre la faveur de recevoir les lois. Elle jure devant vous, de s'en pénétrer et l'en maintenir l'exécution jusqu'à la mort.

Vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent les Sans-culottes ! »

LEMERLE (off. mun.), FOURÉ (agent nat.),

GILBERT (mairie), FERRÉ (off. mun.),

GIRAUDET, BERTHAUT [et six autres signatures].

11

La société populaire et les autorités constituées de la commune de Mantes font part à la Convention qu'elles ont célébré la fête de la Raison au milieu des cris répétés de vive la République ! (1)

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mantes, s. d.] (3)

« Citoyens Représentants,

Le mensonge et l'erreur ont fui de Mantes, entraînant à leurs suites leurs dignes sacrifices.

Nos divinités, la liberté et l'égalité, ont purifié l'autel et les hommages d'un peuple libre viennent d'inaugurer le temple de la Raison.

La Société populaire et les autorités constituées de notre commune ont gravé dans tous les cœurs les grands et sublimes principes de la Société, les rapprochements glorieux de l'homme avec la nature par le sentiment intime du grand Tout, chaque vertu étant une divinité utile

(1) P.V., XXX, 239.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl^{te}).

(3) C 290, pl. 919, p. 3.

(1) P.V., XXX, 240.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl^{te}).

(3) C 292, pl. 937, p. 15.

qu'admettent le cœur et la pensée, et dont s'isole nécessairement tout ce qui n'appartient pas à son bonheur.

Notre régénération, Citoyens Législateurs, est donc totalement consommée devant appartenir désormais qu'à nos plus douces affections. Vive la République! Vive la Montagne! étoient les refrains chéris de nos cantiques animés par la vivante image de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

La loi, notre unique et invincible souveraine, reçut notre serment qu'exprimoit notre plus ardent amour pour la patrie appelant tous ses enfants à son triomphe.

Ah! que le nom français soit envié de l'univers, qu'il apprenne enfin que nos législateurs à notre tête dans les armées, oracles dans le Sénat, talismans infatigables dans tous les lieux qu'ils parcourent, épouvantails de l'aristocratie et de l'égoïsme, fécondant la justice en l'unissant à nos droits, reçoivent de tous les hommes libres un tribut de vœux et de reconnaissance, sentiments exterminateurs des prêtres et des rois. S. et F.»

MAHEU, BONENFANT, BINET, MITTIÉ, BOURDET, BLIN, BOUDIER (vice-secrét.), JONOT (présid. de la Sté).

12

Les administrateurs du district de Rouen annoncent que des biens d'émigrés estimés 155,100 l. ont été vendus 185,990 l. (1)

Insertion au bulletin (2).

(Vifs applaudissements.)

13

L'agent national du district de Langres écrit que chacun veut avoir part aux biens des émigrés: le prix de l'estimation est toujours doublé, souvent même triplé par la vente (3).

Insertion au bulletin (4).

[Langres, 6 pluv. II] (5)

« Je m'empresse, Citoyen président, d'informer la Convention que la vente des biens des émigrés se fait dans notre district avec tant de succès que je puis t'assurer que l'on n'y croit plus aux revenants. Les commissaires chargés d'en faire l'estimation reçoivent tous les jours des pétitions pour les diviser en petits lots parce que chacun veut en avoir sa part. C'est un plaisir de voir comme on les fait monter. Le

(1) P.V., XXX, 240. Ces chiffres ne coïncident pas avec ceux que mentionnent les journaux. Du 22 vend. au 4 pluv. les ventes se seraient élevées « à 8 300 000 l. pour une estimation de 5 796 131 l. » (M.U., XXXVI, 189; Ann. patr., p. 1772; C. Eg., n° 531); « ... à 2 896 000 l. pour une estimation de 1 690 000 l. » (J. Fr., n° 494); « ... à 1 880 220 l. pour une estimation de 796 131 l. » (J. Sablier, n° 1109).

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(3) P.V., XXX, 240.

(4) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(5) C 291, pl. 931, p. 29.

prix de l'estimation est toujours doublé, souvent même triplé. Vive la République ».

BRAGARD (agent nat.).

14

L'agent national du district de Tonnerre annonce que les citoyens Jean-Baptiste Pascal Maisère et Agnès-François Fayolle ont déposé sur l'autel de la patrie chacun 6 chemises pour les défenseurs de la Patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[L'administr. substituant l'agent nat., au présid. de la Conv., Tonnerre, 5 pluv. II] (3)

« Citoyen,

Je t'adresse expédition d'un arrêté de ce district pris hier pour demander à la Convention nationale, l'insertion au Bulletin, du don fait pour les défenseurs de la patrie, par deux de nos concitoyens et consistant en 6 chemises, chacun ».

PARIZOT.

[Extrait des délibérations de la comm., 4 pluv. II] (4)

Un membre a dit: Citoyens, Jaloux de venir au secours de nos frères d'armes les citoyens Jean Baptiste Pascal Maisère et Agnès François Fayolle, s'empressent de déposer chacun 6 chemises qu'ils offrent en dons volontaires pour les défenseurs de la patrie.

L'administrateur substituant l'agent national entendu.

Le Directoire considérant l'acte généreux et le civisme de ces deux citoyens arrête que la Convention nat. sera priée d'en faire l'insertion au Bulletin, qu'en conséquence expédition de cet arrêté lui sera adressée ainsi qu'aux citoyens Maisère et Fayolle.

BAILLET (secrét. provisoire).

15

« Vous avez, disent les habitants de la commune de Vandœuvre (5), purgé l'air dans la Vendée, à Lyon, à Marseille, à Toulon; la peste règne encore au Quesnoy, à Valenciennes, à Condé; pour la dissiper, que faut-il? l'agilité de notre artillerie et la pointe de nos baïonnettes. »

Ils annoncent qu'ils ont payés la dette que doit acquitter toute commune amie de la liberté et de l'égalité, en envoyant au district de Bar-sur-Aube 45 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, provenant de leurs églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXX, 240.

(2) Bⁱⁿ, 11 pluv.

(3) (4) C 290, pl. 919, p. 6, 7.

(5) Distr. de Bar-sur-Aube. Et non Vandelurzel.

(6) P.V., XXX, 240; Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).